

PROPOLYS

Généralités

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent de plein droit aux prestations de collecte par la société prestataire (la « Société ») des déchets du Client professionnel (le « Client »), en apport volontaire, sur la Déchetterie professionnelle située à Sainte Maxime (RD 74- ZA Camp Ferrat -Lieu dit « Lamoureux » - 83120), ci-après la « Déchetterie », classée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les CGV sont communiquées sur demande et lors de l'ouverture du compte du Client. Elles sont affichées au bureau d'accueil de la Déchetterie et consultable sur le site internet de la Déchetterie à l'adresse suivante :

<https://www.dechetripro.fr/inscription/>.

Le Client déclare avoir reçu de la Société, spontanément ou sur sa demande, préalablement à l'achat des prestations, l'ensemble des informations nécessaires, et avoir également pris connaissance des CGV.

Les CGV prévalent sur toute autre condition émanant du Client (conditions générales d'achat ou tout autre document émanant de lui).

Modalités de vente des prestations

La Déchetterie est accessible à tout client professionnel.

Le dépôt de déchets par le Client est conditionné à l'ouverture préalable d'un compte client en ligne, sur le site www.dechetripro.fr, ou au bureau d'accueil de la Déchetterie. Pour l'ouverture du compte, il sera demandé au client ses coordonnées (identité du représentant légale, adresse postale, adresse électronique...) et la remise d'un KBis, extrait d'inscription au Répertoire National des Métiers ou tout document équivalent l'identifiant en qualité de professionnel, datant de moins de 3 mois. **Le client est, par ailleurs, tenu de remettre à la Société tous les 3 mois un KBis à jour.** La non remise d'un tel document par le Client autorise la Société à refuser les apports de déchets sur la Déchetterie.

Les CGV sont communiquées au Client lors de l'ouverture de son compte. Par suite, tout dépôt de déchets par le Client sur la déchetterie emporte acceptation préalable, entière et sans réserve aux CGV en vigueur, sauf accord écrit, signé par la Société et le Client.

Les présentes CGV sont modifiables à tout moment et sans préavis par la Société. Les modifications des CGV seront signalées par affichage au bureau d'accueil de la Déchetterie, par envoi à l'adresse électronique communiquée par le Client et par mise à jour sur le site internet.

Mise en œuvre des prestations de collecte en apport volontaire

Les horaires d'ouverture de la Déchetterie sont les suivants : du lundi au vendredi de 6h à 19h et le samedi de 06h à 12h30. **Toute modification des horaires sera signalée par affichage au bureau d'accueil.** La **Déchetterie** est fermée le dimanche et les jours fériés.

Le Client se présente au bureau d'accueil de la **Déchetterie**, lors de son arrivée avant tout dépôt de déchets. **Le Client est réputé représenté par le chauffeur du véhicule venant déposer les déchets.**

Il annonce à l'agent d'accueil la nature de déchets qu'il compte déposer dans la **Déchetterie**.

Les déchets admis sur la Déchetterie appartiennent aux catégories suivantes : Déchets verts, Troncs, Souches ; Gravats / Déchets inertes propres ; Gravats / Déchets inertes à trier ; Bois A et B ; Palmiers ; Ferrailles, Métaux ; Cartons ; Plâtres et placos ; Emballages ; Papiers ; Verres ; Laine de roche ; Pneumatique ; Tout venant Déchets d'Activités Economiques (DAE) à trier ; Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) ; Déchets spéciaux (aérosols, peinture, solvants, tubes fluorescents, néons, fusées de détresse...). Toutes les autres catégories de déchets sont strictement interdites.

La liste des déchets admis est susceptible d'être modifiée à tout moment par la Société, notamment en cas d'évolution de la réglementation applicable. La liste à jour est affichée au bureau d'accueil de la Déchetterie.

Concernant le dépôt de déchets dangereux, le Client, en qualité de producteur de déchets, s'engage à remplir préalablement ses obligations en matière de traçabilité des déchets et met en œuvre les formalités requises sur trackdéchets.

Le Client, en qualité de producteur de déchets en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation (article L. 542-1 du code de l'environnement). Il en découle l'obligation pour le Client de s'assurer de la conformité de la nature de ses déchets avec le mode de gestion choisi et avec la liste des déchets admissibles sur la déchetterie. Le non-respect de la nature des déchets admissibles engage pleinement la responsabilité du Client. Toute erreur de la part du Client ne saurait engager la responsabilité de la Société. En cas de constatation d'une non-conformité lors du dépôt de déchets, la Société demandera au Client de recharger les déchets et de les évacuer. Dans le cas où la Société constate, après le dépôt des déchets qu'ils ne sont pas conformes, elle en informe le Client par écrit avec les justificatifs dont elle dispose. Toutes les conséquences de la gestion des déchets non conformes sont mises à la charge du Client.

Une fois le déchet conforme accepté et déposé sur la Déchetterie, la Société peut le recycler, le valoriser ou le traiter selon la filière de son choix, dans le respect de la réglementation, sans revendication possible sur les déchets, de la part du Client.

Les véhicules autorisés pour accéder à la Déchetterie sont les véhicules suivants : Véhicules légers et véhicules poids lourds avec un PTAC maximum de 32 tonnes. Le Client s'engage à respecter la charge maximum autorisée pour son véhicule.

Le Client s'engage à respecter strictement les règles de sécurité applicables sur la Déchetterie : signature du protocole de sécurité, respect des consignes de sécurité et de circulation.... Le Client doit respecter la file d'attente des usagers avant de procéder au dépôt de ses déchets.

L'accès à la Déchetterie implique de la part du Client, le tri et le dépôt des déchets dans les contenants prévus à cet effet. Le Client doit respecter les consignes de tri données par les agents de la Déchetterie. En cas de doute, il s'oblige à interroger les agents de la Déchetterie. Le Client a la possibilité de se défaire de ses déchets soit manuellement soit par vidage

directement à partir de son véhicule si celui-ci le permet. Dans tous les cas le Client prendra soin de positionner son véhicule et déchargera ses déchets conformément par rapport aux indications données par l'agent d'accueil. Les déchets tombant en dehors de la zone dédiée pour la déchetterie doivent être impérativement ramassés et replacés dans la Déchetterie par le Client.

Une fois le dépôt des déchets effectué, un bon de réception/pesée des déchets sera édité et remis au Client pour signature. Il lui est remis un exemplaire du bon de réception /pesée.

Les déchets ainsi collectés sont envoyés vers des filières de valorisation dûment autorisés.

Le Client peut se voir refuser la collecte des déchets sur la Déchetterie, de manière temporaire ou définitive, sans mise en demeure, ni préavis pour les motifs légitimes ci-dessous, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être dus à la société :

- Déchets non conformes aux déchet admissibles ;
- Défaut de remise des documents attendus par la Société (protocole de sécurité, KBis...)
- Non-respect des règles de sécurité ;
- Non-paiement de factures antérieures.

Prix- Conditions de paiement

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour du dépôt par le Client des déchets sur la Déchetterie, tels que définis dans la grille tarifaire de la Société, affichée dans le bureau d'accueil de la Déchetterie et Consultable sur simple demande.

Le Client est informé que les tarifs applicables sont susceptibles d'évoluer en cours d'année, compte tenu notamment des évolutions techniques de la Déchetterie, des évolutions réglementaires en matière de gestion des déchets ou de l'augmentation des coûts des filières de valorisation des déchets. Toute modification de tarif est affichée au bureau d'accueil de la Déchetterie.

Les prix servant de base à la facturation des prestations sont des prix unitaires, définis en fonction des catégories de déchets déposés.

Les prix sont nets, hors taxes, la TVA étant calculée suivant la législation en vigueur. Les prix sont exclusifs de tout impôt, droit ou taxe, actuels ou futurs qui pourraient venir les augmenter.

Certains flux de déchets issus de PMCB (déchets issus de produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment, produits lors d'opérations de construction, rénovation, entretien ou démolition d'un bâtiment et des aménagements liés à son usage, aussi appelés « déchets du bâtiment ») sont susceptibles d'être repris sans frais, au titre d'un contrat conclu entre la Société et VALOBAT, Eco-organisme agréé sur la filière PMCB. La Société reste libre de renoncer à ce contrat. La reprise sans frais de certaines catégories de déchets issus de PMCB (bois, gravats, laine de roche, laine de verre, membrane bitumineuse, menuiseries vitrées, métaux, plastique et conduite de canalisation, plâtre, PSE isolant...) est, par ailleurs, soumise au respect de certaines conditions et notamment la collecte séparée des déchets par nature, la propreté des différentes catégories de déchets apportés (pas de présence de déchets de nature différente). Le contrôle du respect par le Client des conditions de reprise sans frais est assuré par les agents d'accueil de la Déchetterie.

Conditions générales de vente – Déchetterie professionnelle / DECHETRIPRO

La Société facture au Client les prestations sur la base du poids des différentes catégories de déchets déposés par le Client, enregistrés sur les bons de pesée émis sur la Déchetterie, auxquels sont appliqués les prix unitaires définis par catégorie de déchets. **Le Client ou son chauffeur est tenu de se présenter au bureau d'accueil de la Déchetterie, après le dépôt des déchets en vue de procéder à la signature du bon de pesée. Le bon de pesée établi par la Société et signé par le chauffeur du Client fait foi.**

A défaut de se présenter au bureau d'accueil, après le dépôt des déchets, le Client ne pourra pas contester les données du bon de pesée afférent au dépôt : quantités de déchets déposées, catégories de déchets ...

La facturation intervient, au choix du Client :

- Mensuellement en cas de dépôts multiples de déchets. La facture reprend alors l'ensemble des quantités de déchets déposés par le Client pour le mois concerné ;
- Ou après chaque dépôt de déchets par le Client.

Toutefois, le paiement comptant après chaque dépôt de déchets sur la Déchetterie est exigé dans les cas suivants :

- Apport de déchets pour un montant inférieur à 20 euros HT ;
- Apports de déchets par un Client domicilié en dehors de la région PACA.

Dans le cas de la facturation mensuelle des prestations par la Société, les factures sont réglées lieu au siège de la Société ou à l'adresse indiquée sur la facture, **à 30 jours date de facturation.**

Dans le cas de règlement comptant lors du dépôt de déchets, il sera remis au Client le bon de pesée ainsi que la facture correspondante. La facture sera remise sur place ou envoyée à l'adresse électronique communiquée par le Client. La facture est réglée immédiatement par le Client auprès de l'agent d'accueil de la Déchetterie.

La Société se réserve le droit de fixer un minimum de facturation à 10 euros HT, pour couvrir les charges inhérentes à l'établissement d'une facture. En cas de non atteinte de ce minimum de facturation, un forfait de 10 euros hors taxes pourra être appliqué à l'émission d'une facture.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Le défaut de paiement à son échéance d'un terme de paiement entraîne, sans mise en demeure préalable et de plein droit (i) l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues augmentées d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal, calculée par jours calendaires, depuis le lendemain de la date de l'échéance, jusqu'au jour du paiement effectif ; (ii) l'application de l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, étant précisé que la mise en recouvrement par voie contentieuse entraînera, de plus, la mise à la charge du Client de l'ensemble des frais engagés par la Société ; (iii) la possibilité pour la Société de suspendre les prestations jusqu'à régularisation, aux risques et périls du Client.

Les mêmes règles s'appliquent aux cas de paiement complémentaire éventuellement dû par le Client (cas du dépôt de déchets non conformes).

Conditions de suspension des prestations

La Société peut être amenée à suspendre totalement ou partiellement les prestations de

collecte de déchets sur la Déchetterie, sans délais, dans les cas suivants :

Cas de force majeure ; Non-respect par le Client des règles de sécurité applicables sur la Déchetterie ; Non remise des documents demandés pour l'ouverture de compte ; Retard de paiement ; Décision de l'administration ayant pour conséquence de limiter, suspendre ou stopper les dépôts de déchets sur Site ; Impossibilité d'accéder au Site, du fait d'un événement extérieur à la Société ; Circonstances d'exploitation exceptionnelles ; Grève ; Incendie ; Fermeture des sites de valorisation des déchets.

Assurances

Chacune des parties s'engage à souscrire les polices d'assurances nécessaires pour garantir et indemniser les biens et les personnes qui subiraient des dommages du fait de l'exécution de leurs obligations respectives au titre du Contrat.

Responsabilité - Résiliation

Le Client est responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes au sein de la Déchetterie. Il demeure seul responsable des pertes et vols qu'il subit au sein de la Déchetterie. Il est tenu de conserver sous sa garde tout bien lui appartenant.

La Société est responsable de tout préjudice direct et certain dûment justifié et causé au Client.

Anti-corruption

La Société attache une importance toute particulière à la lutte contre la fraude et la corruption et qui entend que toute personne ou société en relation avec elle adhère aux mêmes principes et respecte scrupuleusement la réglementation en vigueur.

En conséquence, le Client s'engage à respecter irrévocablement les dispositions stipulées dans le présent article.

Tout manquement de la part du Client aux stipulations du présent article devra être considéré comme un manquement grave autorisant la Société, si bon lui semble, à résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité, mais sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels la Société pourrait prétendre du fait d'un tel manquement.

Le Client garantit que toute personne, physique ou morale, intervenant pour son compte dans le cadre du présent contrat, en France ou à l'étranger :

- Respectera toute réglementation ayant pour objet la lutte contre la corruption ;
- Ne fera, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la Société au titre du non-respect de la réglementation existante ayant pour objet la lutte contre la corruption ;
- Informera la Société sans délai de tout événement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature, à l'occasion du présent contrat ;
- Fournira toute assistance nécessaire à la Société pour répondre à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption.

Le Client indemniserait la Société de toute conséquence, notamment financière, d'un manquement de sa part aux obligations stipulées au présent article.

Le Client autorise la Société à prendre toute mesure raisonnable ayant pour objet de contrôler le strict respect par le Client des obligations stipulées au présent article.

Le Client s'engage à informer la Société sans délai, de tout élément qui serait porté à sa connaissance et susceptible d'entraîner sa responsabilité au titre du présent article.

Il est entendu qu'aucune obligation au titre du présent contrat ne saurait avoir comme conséquence d'obliger la Société à manquer à ses obligations relatives à la lutte contre la corruption.

Données Personnelles

La Société sera amenée à collecter et traiter les données à caractère personnel du Client dans le cadre de l'exécution des prestations commandées. A ce titre, il garantit qu'il traite ces données dans le respect des droits et obligations issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Personnes du 27 avril 2016 (RGPD). La Société est responsable du traitement des données à caractère personnel du Client passant commande. Il est donc expressément convenu que la Société respectera toutes les formalités et obligations découlant de la législation précitée, lors de la collecte et du traitement des données personnelles, et notamment elle mettra en œuvre tous les moyens en sa possession pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de ces données. Il s'interdit toute autre utilisation que celle strictement nécessaire à l'exécution du Contrat. Les données seront conservées pendant la durée d'exécution du Contrat et pendant la durée de prescription applicable. Les données recueillies pourront être communiquées à des tiers liés à la Société par Contrat, pour l'exécution des prestations objet des présentes CGV. La Société répercute aux tiers les engagements pris au présent article. Le Client dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent. Le Client peut également pour motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais. Le Client peut exercer ces droits, en justifiant de son identité, en envoyant un courrier à l'adresse du siège social de PROPOLYS – DSI - 109 rue Jean AICARD – 83300 Draguignan ou un email à l'adresse dpo.rgpd@pizzorno.com

S'il estime, après ce contact, que ses droits ne sont pas respectés, le Client peut adresser une réclamation auprès de la CNIL sur son site www.cnil.fr

Loi applicable, médiation et compétence

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tout litige, à défaut d'accord amiable entre les parties, dans un délai de 30 jours à compter de la notification par une Partie, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Draguignan.

Je déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepter sans réserve.

Client / Société :

Représentant légal :

Le

Signature